



DÉPARTEMENT  
DU VAR

ARRONDISSEMENT  
DE TOULON

DÉMOCRATIE  
LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

Rencontre Ville / Habitants

CHEMIN DU VIEUX RÉYNIER

Réunion du 22 Juin 2011



### ÉTAIENT PRÉSENTS.-

#### POUR LE CONSEIL MUNICIPAL.-

**Bernard TROUCHET**, Adjoint au Maire en charge des quartiers Ouest,  
**Claude ASTORE**, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des infrastructures,  
**Marie VIAZZI**, Conseillère municipale en charge de la voirie,

#### CONSEILLERS DE QUARTIERS ET HABITANTS CHEMIN DU VIEUX REYNIER.-

**Gilberte AIME** (FJEP Toussaint Merle), **Lucienne ANNOT**, **Diane BOSQUET**,  
**Frédéric CHEVILLER** (Cabinet SOLA), **M. COHEN** (Cabinet SOLA),  
**Jeanne DANIELLI**, **Marie-Ange DUMONT**, **Michel DUHEM**,  
**Monique FABRE-DUROUX**, **Danielle GAUTIER** (FJEP Toussaint Merle),  
**Marie-Claire GUILLIEN** (FJEP Toussaint Merle), **Raoul GUIOL**,  
**Jean-Jacques HAURE-PLACE** (Toulon Var Déplacement),  
**M. MORERA** (LOGIREM), **Emilie PONS**, **Christophe RICARD**, **Roger RULFO**,  
**Claude SORZANA**, **Karine STADELMANN**.

#### PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE RÉUNION.-

**Marie-Paule SILVY**, Directeur Territorial, Service Infrastructures,  
**Luc PALANGIE**, Directeur Territorial, service Vie des Quartiers / Démocratie Locale,  
**Roger TIRION**, Technicien Supérieur Territorial, Responsable du service de Gestion  
de Proximité Seynoise,  
**Patrick DUCHEIX**, Chef de Police, service de la Police Municipale,  
**Christine VIUDES**, fonctionnaire territoriale, secrétariat des élus.

#### ÉTAIENT EXCUSÉS.-

**Michel REYNIER**, Adjoint au Maire en charge du développement de la démocratie  
locale,  
**Fanny MAGAGNOSC-VANNI**, Directeur Général Adjoint des Services, Responsable  
du Pôle Proximité, Population et Prévention,  
**Marcel-Paul MAGANGOSC**, Directeur Général des Services Techniques.

Le secrétariat de la réunion est confié à **Christine VIUDES**.

**Bernard TROUCHET** remercie les nombreuses personnes présentes d'avoir répondu à son invitation. Il rappelle l'ordre du jour.

Il invite les participants à réaliser un travail en commun sur les problématiques de circulation et de stationnement sur le Chemin du Vieux Reynier. Il rappelle le contexte particulier existant sur ce chemin. Celui-ci a connu des transformations importantes de son cadre de vie. De multiples immeubles ont été bâtis et des chantiers sont en cours de réalisation ou prévus en 2012. Cette situation apporte également des contraintes supplémentaires sur ce chemin.

Il rappelle la première réunion qui s'est tenue en novembre 2010 qui a permis aux habitants d'évoquer les effets de l'urbanisation sur leur cadre de vie.

Il propose aux conseillers de quartiers, riverains et syndics d'immeuble de conduire une réflexion et d'émettre des propositions de solutions afin de réduire les difficultés actuelles sur cette voie.

**Diane BOSQUET** prend la parole. Elle fait état des difficultés qu'elle rencontre. L'incivisme des nouveaux résidents est à l'origine de tensions permanentes (stationnement irrégulier de véhicules devant le portail de son habitation). Les interventions des services de la police municipale ne résolvent pas ces difficultés.

Elle demande la mise en place de plots dans les angles devant son entrée au numéro 351.

**Bernard TROUCHET** comprend la situation. Il fait remarquer que les mesures adoptées (installation de plots) devant le domicile de Raoul GUIOL semblent efficaces à ce jour.

**Raoul GUIOL** décrit les effets de l'urbanisation sur la circulation dans le quartier. Il demande la mise en place d'un sens unique à partir de la résidence "Le Clos Célésio". Il rappelle que cette proposition avait été formulée lors de la réunion tenue le 15 novembre 2010.

Il considère qu'aucune mesure n'a été apportée pour réduire l'insécurité et sécuriser le cheminement piétonnier. Le stationnement anarchique des véhicules devant les immeubles Chateaubanne et Le Clos Célésio augmente la situation signalée.

**Roger RULFO** aborde un sujet différent. Le phénomène observé semble suffisamment important compte tenu des nuisances répétitives observées. Les containers des copropriétés demeurent présents sur la voirie toute la journée et

participent aux effets de l'insécurité.

**Frédéric CHEVILLER** (Cabinet SOLA), syndic du Clos Célério, fait observer que la manutention des containers de la copropriété a été confiée à une entreprise. Ses agents assurent leurs tâches en respectant les obligations fixées par la ville. Les phénomènes observés sont à imputer aux résidents des immeubles qui, souhaitant se garer sur le trottoir, déplacent les containers sur la route. A cet aspect, il convient d'ajouter les conséquences engendrées par la présence de containers des autres copropriétés. Ces matériels ne peuvent pas rejoindre leur local d'affectation en raison de la présence d'objets encombrants.

Concernant la problématique du stationnement dans le quartier, Il note que cette situation résulte des prescriptions réduites et limitées (voire ridicules) en matière d'emplacements de stationnement figurant dans les permis de construire.

**Frédéric CHEVILLER** formule un avis favorable sur la mise en sens unique de cette voie. Cette solution aurait pour effet d'apporter des réponses en matière de stationnement et de limitation de vitesse.

**Bernard TROUCHET** indique que la mise en sens unique ne pourra être examinée qu'à la fin des travaux.

**Diane BOSQUET** souhaite qu'en attendant la fin des chantiers immobiliers des plots soient installés pour sécuriser les trottoirs et le chemin des écoliers.

**Marie-Ange DUMOND** propose qu'une période d'essai soit instaurée pour le sens unique.

**Bernard TROUCHET** rapporte quelques éléments susceptibles de compléter l'information des participants. Ainsi, lors de la visite du quartier effectuée en présence de Monsieur le Maire et des fonctionnaires de la ville, il a été observé que les difficultés de circulation et de sécurité se situaient, essentiellement, le matin aux heures d'entrée des classes et l'après-midi entre 15h30 et 17h. Ce phénomène se rencontre autour de tous les groupes scolaires de la ville.

**Roger TIRION** fait remarquer que la mise en place de la commission des chantiers a apporté des améliorations sensibles sur les quartiers concernés par les constructions.

Des arrêtés municipaux ont été publiés obligeant les entreprises à changer de comportement. Elles sont tenues de respecter un certain nombre de dispositions réglementaires.

Parmi ces mesures et afin de faciliter la circulation, les camions attachés aux travaux sont interdits de circuler aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Toutefois, malgré ces dispositions, quelques entreprises agissent en infraction à ces arrêtés. Il invite les participants, en cas de problème, à appeler les services de la Police Municipale. Les agents verbaliseront les véhicules en infraction.

Concernant l'entreprise de l'immeuble La Scala, il attire l'attention de l'assemblée sur

le fait que l'opérateur est tenu d'adopter de nouvelles dispositions afin d'utiliser, avant l'été, la bande de délestage située entre le bâtiment et la voirie comme aire de déchargement.

La commission des chantiers demandera à l'entreprise concernée d'accélérer les travaux afin de répondre à ces contraintes.

**Roger TIRION** fait observer qu'il demeure difficile de faire appliquer ces nouvelles dispositions aux 22 chantiers en cours. Des visites sont régulièrement effectuées sur les différents sites et des réunions de chantier organisées.

**Raoul GUIOL** propose, à nouveau, qu'un sens unique soit instauré sur le chemin du Vieux Reynier entre le Clos Céléstio et le groupe scolaire.

**Diane BOSQUET** soutient cette proposition. Elle insiste sur le caractère de sécurité de cette mesure «*ne pas attendre qu'un accident survienne pour s'occuper du problème* ».

**Claude ASTORE** prend la parole pour répondre aux différents points exposés depuis le début de la réunion.

**En ce qui concerne les containers**, il précise qu'ils sont tous identifiables. La commune peut savoir à quelle copropriété ils appartiennent. Ils peuvent, donc, tous être repositionnés sur leur emplacement.

**En ce qui concerne le stationnement**, il indique que le nouveau PLU apporte des contraintes supplémentaires. Les permis de construire obligent désormais les constructeurs à prévoir un nombre de places de stationnement supérieur à celui prévu dans l'ancien PLU. Ces nouvelles règles contraignantes ne sont pas forcément acquises.

**En ce qui concerne la mise en sens unique de la voie**, il convient de faire attention à ce que notre ville ne devienne pas la ville des sens uniques. Le sens unique est la solution la plus rationnelle mais, la dernière solution à appliquer. Cette mesure qui apporte certes des solutions sur le secteur considéré engendre par ailleurs de nouveaux problèmes de circulation. La mise en œuvre de ces dispositifs ne peut être dissociée du plan général de circulation.

**En ce qui concerne l'organisation des chantiers**, il informe qu'une réunion s'est tenue avec les intervenants BTP. Elle avait pour objet de rechercher des solutions afin de diminuer les désagréments liés aux 22 chantiers ouverts sur la commune.

Ces chantiers sont à l'origine de divers problèmes liés à l'occupation du domaine public. Les services communaux examinent les dispositions législatives et réglementaires afin de contraindre les sous-traitants à utiliser les parkings souterrains des bâtiments en construction et libérer ainsi le domaine public.

La mise en place d'un sens unique autour de ces chantiers peut représenter une solution. Elle ne peut être que provisoire.

D'autre part, **Claude ASTORE** indique que l'adoption des nouvelles dispositions du PLU a permis de diminuer la constructibilité. Ces mesures participent au maintien de l'habitat pavillonnaire dans ces quartiers.

**Diane BOSQUET** indique que ces mesures ne freinent pas totalement l'urbanisation de ce quartier. Elle signale que 3 villas sont déjà vendues.

**Claude ASTORE** revient sur les dispositions adoptées dans le PLU. Elles ouvrent certaines possibilités et ont pour objet de ne pas laisser les propriétaires de pavillons dans des situations difficiles. Il se tient à la disposition des propriétaires concernés (sur rendez-vous) pour leur apporter tous les éléments nécessaires.

**Diane BOSQUET** demande qu'une voie soit créée pour sécuriser le cheminement des enfants.

**Claude ASTORE** est convaincu qu'il convient d'apporter des solutions sur la sécurité piétonne. Il confirme que les trottoirs sont destinés aux piétons et non au stationnement des voitures.

Il demande un peu de temps. Le budget de la ville ne permet pas de tout réaliser.

Il convient de laisser les opérateurs finir leurs travaux. Il rappelle que ces derniers sont tenus de réaliser les trottoirs. La mise en sécurité sera réalisée mais, aucuns travaux ne seront réalisés sur les voies, pour l'instant.

Parmi les mesures qui sont susceptibles d'éviter le stationnement anarchique, il demandera que les nouveaux trottoirs aient une hauteur de 22 cm (hauteur limite autorisée) afin d'éviter le stationnement des véhicules.

Les participants engagent une conversation sur l'utilité du maintien du double sens ou la mise en sens unique sur la montée de Chateaubanne, sur les trottoirs du Chemin du Vieux Reynier, et la mise en sécurité des piétons.

**Claude ASTORE** assure que la ville est consciente des difficultés du quartier. La voie et les trottoirs seront bien évidemment refaits. La dimension des trottoirs sera portée à 1 mètre 40.

Sur le plan remis à tous les participants figurent les contraintes techniques réglementaires. Les largeurs de la chaussée et celles des trottoirs réglementaires ne permettront pas de réaliser ce schéma idyllique sur la totalité du Chemin du Vieux Reynier.

**Roger RULFO** souligne que, depuis 30 ans, l'élargissement de la voie a été prévu.

Les alignements des propriétés se situent à deux mètres de la voie.

**Marie-Paule SILVY** prend la parole pour apporter des éléments sur le contenu des plans. Elle souligne qu'il s'agit d'une base de réflexion. Elle attire l'attention sur les choix qui seront effectués. L'élargissement de la voie engendrera une augmentation de la vitesse des véhicules. La réduction de la chaussée participe à la limitation naturelle de la vitesse.

**M. COHEN, (cabinet SOLA)**, demande si une estimation du nombre de véhicules qui transitent sur cette voie a été réalisée.

**Claude ASTORE** répond négativement. Il indique que, par contre, le nombre de logements créés dans le quartier est connu.

**Raoul GUIOL** fait observer qu'il a procédé à un comptage. Il indique que le nombre de véhicules est deux fois plus nombreux sur le sens ouest-est que sur celui est-ouest.

**Bernard TROUCHET** ne comprend pas les raisons qui motivent les automobilistes à emprunter cette voie (le feu tricolore impose un temps d'arrêt important).

**Jean-Jacques HAURE-PLACE, conseiller de quartiers**, prend la parole et rappelle qu'il représente l'association Toulon Var Déplacement. Il intervient également en sa qualité d'enseignant de l'école Maternelle Toussaint Merle.

Il fait observer que l'ensemble des problèmes ont été énumérés et qu'il est nécessaire d'aborder la partie des mesures à envisager. Le déplacement des enfants et mamans est difficile, dangereux. Il souligne que c'est une chance qu'il n'y ait pas eu de drame. La partie basse du Chemin du Vieux REYNIER doit être sécurisée avant la fin des travaux. Une solution pourrait être examinée en réglementant le stationnement en chicane et en traçant une bande piétons protégée.

Une nouvelle discussion s'engage sur les places de stationnement, le sens de circulation à privilégier et la sécurité des piétons.

**Bernard TROUCHET** reprend la parole. Il expose que, dans le cadre de la mise en place d'un sens unique partiel, plusieurs solutions devront faire l'objet d'un examen. Ces propositions pourraient être étudiées dans le cadre d'une commission composée de 3 ou 4 conseillers de quartiers et riverains

Parmi les solutions, il pourrait être envisagé de :

- créer des places de stationnement de courte durée (30 à 45 minutes) ;
- prévoir un stationnement en quinconce ;
- mettre le sens unique (sens de circulation Est / Ouest) ;
- prévoir une mise à l'essai.

**Bernard TROUCHET** invite les personnes intéressées à s'inscrire auprès de son secrétariat.

Enfin, il confirme qu'un chemin piétonnier sera réalisé pour sécuriser les lieux. Les fonctionnaires des services techniques et les élus se rendront sur place et travailleront sur ce projet.

**Claude ASTORE** ajoute que la Ville est consciente des problèmes existants sur ce quartier. Il constate que d'autres secteurs de la commune rencontrent des difficultés de même nature. Il rappelle que le budget de la ville ne permet pas de tout réaliser de suite. Les travaux seront lissés dans le temps.

L'an prochain, le chemin du Vieux REYNIER figurera dans la liste des travaux prioritaires à engager dans le cadre du budget mais pas cette année.

**Roger TIRION** souligne que les remarques et les inquiétudes des riverains ont été entendues. Il propose de concrétiser une rencontre des services et des riverains sur place. Pour essayer de matérialiser des solutions rapides, efficaces et peu coûteuses, il donne rendez-vous aux personnes intéressées ce lundi 27 Juin à 10 heures 30, chemin du Vieux REYNIER.

La réunion s'achève, il est 20 heures.